

**NOTICE RELATIVE AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Réseau des conservatoires Vallée Sud – Grand Paris  
Année scolaire 2024 – 2025

Nous vous remercions de lire attentivement les informations ci-dessous et de compléter le formulaire page 2 qui constitue **une pièce obligatoire du dossier de réinscription**.

Les échéanciers proposés pour vous acquitter des frais de scolarité diffèrent selon l'option retenue par vos soins :

- Si vous choisissez le prélèvement automatique, le paiement des frais de scolarité sera réparti à part égales sur 6 mois (tous les 15 du mois, de décembre 2024 à mai 2025).

*N.B. : la mise en place du prélèvement automatique nécessite de fournir à l'administration le Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever. Un mail sera envoyé à toutes les familles lors du 1<sup>er</sup> trimestre de la rentrée scolaire.*

- Si vous optez pour les autres moyens de paiement (paiement en ligne, chèques, Pass + Hauts-de-Seine-Yvelines\*, Chèques Vacances ...), les frais de scolarité pourront être réglés à votre convenances :
  - Soit en 1 versement unique global : le 15 décembre 2024 au plus tard,
  - Soit en 3 versements : échéance n°1 : 15/12/2024 – n°2 : 15/02/2025  
n°3 : 15/04/2025.

**Attention : la cotisation de l'année scolaire en cours doit être soldée en totalité et dans les délais impartis pour effectuer une réinscription pour l'année scolaire suivante.**

Le personnel du conservatoire reste à votre disposition pour tous renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches.

(\*) Le Pass+ est un porte-monnaie électronique proposé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et des Yvelines à tous les jeunes, de la 6<sup>ème</sup> jusqu'à la majorité (informations complètes sur [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)).



**FORMULAIRE RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Réseau des conservatoires Vallée Sud – Grand Paris  
Année scolaire 2024 – 2025

Merci de compléter les champs ci-dessous et de cocher le moyen de paiement choisi.

Je soussigné.e : Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Né.e le ..... à .....

Responsable de l'enfant : .....

Atteste avoir pris connaissance des différentes modalités de paiement présentées sur la notice jointe  
et souhaite régler les frais de scolarité 2024/2025 :

- par prélèvement automatique en 6 échéances\*
- par d'autres moyens de paiement (paiement en ligne, chèques, Pass+ Hauts-de-Seine  
Yvelines, Chèques Vacances) :
- en 1 versement unique
  - en 3 versements.

\*en ce cas, je m'engage à fournir à l'administration le Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever et à  
signer le mandat de prélèvement SEPA qui me sera adressé.

**IMPORTANT :**

- Sans réponse du redevable, le paiement unique sera appliqué par défaut ;
- En cas d'abandon au-delà des vacances de la Toussaint, les cotisations seront dues pour  
l'année complète ;

Fait à ....., le .....

Signature du/dues redevable.s  
(faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »)